



Conditions spécifiques Option Orange Deezer Famille

Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaire à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. CONDITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES

Les présentes Conditions Spécifiques complètent les Conditions Générales d'Abonnement de l'Offre mobile Orange, de l'Offre Sosh Orange, de l'Offre Open (ou Internet et Mobile) ou de l'Offre Haut débit et Très haut débit souscrite par le Client.

ARTICLE 2. CONDITIONS D'ACCÈS À L'OPTION ORANGE DEEZER FAMILLE

2.1 Les présentes Conditions Spécifiques ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles Orange, met à la disposition du Client domicilié en France métropolitaine dans les Zones de couverture (zone géographique au sein de laquelle Orange fournit l'Option), l'Option pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

2.2 L'Option est réservée aux Clients des offres visées à l'Article 1 ci-dessus à des fins strictement personnelles et privées.

ARTICLE 3. DESCRIPTION DE L'OPTION ORANGE DEEZER FAMILLE

3.1 Contenu de l'Option

L'Option Orange Deezer Famille consiste en un abonnement mensuel donnant droit au Client au service d'écoute de musique du catalogue Deezer Premium (ci-après « le Service »).

L'Option permet au Client de disposer de six accès personnalisés au Service Deezer Premium.

Pour les abonnés à une Offre mobile Orange, une Offre Sosh Orange ou une Offre Open (ou Internet et Mobile) ou de l'Offre Haut débit et Très haut débit souscrite par le Client.

3.2 Conditions d'utilisation de l'Option

L'utilisation du Service se fait via le site ou les applications de Deezer. Il nécessite la création d'un compte chez Deezer.

3.3 Droits d'usage des titres

Le Client peut utiliser les fonctionnalités du service Premium du partenaire décrites dans les Conditions Générales d'Utilisation (CGUs) disponibles au sein de l'application Deezer et sur le site internet de Deezer.

ARTICLE 4. CATALOGUE ORANGE DEEZER FAMILLE

4.1 Le catalogue des titres proposés à l'écoute dans le cadre de l'Option Orange Deezer Famille est le catalogue proposé par Deezer dans le cadre du service Deezer Famille. Le contenu de ce catalogue est susceptible d'évolution.

4.2 Deezer peut être amené à modifier sans préavis et à tout moment, tout ou partie des titres présentés sur le catalogue afin de respecter les accords conclus avec les ayants-droits. Orange n'est en aucun cas responsable des enrichissements ou suppressions qui peuvent intervenir au sein du catalogue proposé par Deezer dans le cadre de son service Premium.

ARTICLE 5. PRÉREQUIS TECHNIQUES ET MISE EN SERVICE

5.1 Prérequis techniques

5.1.1 Sur PC/Mac

L'Option Orange Deezer Famille est accessible sous réserve de disposer de :

- un PC Windows XP ou supérieur ou un Mac,
- à minima d'une connexion Internet haut débit supérieure à 512 Kbits.

5.1.2 Sur Mobile

L'Option Orange Deezer Famille est accessible sous réserve de disposer d'un mobile ou d'une tablette compatible avec l'application mobile Deezer.

Les coûts de connexion pour l'usage sur un terminal mobile ne sont pas compris dans le tarif de l'Option. Ils sont variables selon l'Offre mobile détenue par le Client.

Orange invite le Client à consulter les tarifs applicables pour ce type d'usages, auprès de son opérateur mobile.

5.2 Mise en service

La mise en service est effective dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures suivant la souscription de l'Option. Celle-ci est effectuée au niveau de la plate-forme de service Deezer.

Orange est fondée à facturer l'Option à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 6. ASSISTANCE-RÉCLAMATION

Toutes les réclamations relatives à l'Option souscrite auprès d'Orange doivent être adressées par contact téléphonique auprès du Service Clients dont les coordonnées figurent dans les conditions d'abonnement à l'Offre du Client.

ARTICLE 7. DURÉE

Le contrat est conclu pour une durée d'un (1) mois renouvelable tacitement sauf demande de résiliation immédiate par le Client.

Le Client prend note que dans l'hypothèse où son Offre Orange était suspendue ou résiliée et ceci pour quelque raison que ce soit, les présentes Conditions Spécifiques seraient de plein droit suspendues ou résiliées.

ARTICLE 8. PRIX-FACTURATION

Le tarif de l'Option est précisé dans la fiche tarifaire associée à l'Offre du Client.

Orange se réserve le droit de modifier le tarif de l'Option à tout moment. Ces modifications seront applicables aux contrats en cours. Le Client sera informé de toute hausse des tarifs un (1) mois avant son application effective. Il pourra alors mettre fin à l'Option selon les modalités et délais prévus à l'Article 7 des présentes conditions spécifiques. Cette résiliation ne saurait entraîner la résiliation de plein droit du contrat d'abonnement à l'Offre du Client.

Les redevances d'abonnement au titre de l'Option sont facturées conformément aux stipulations des Conditions générales d'abonnement à son Offre.

Les coûts de connexion pour l'usage sur terminal mobile ne sont pas compris dans le tarif de l'Option et dépendent de l'Offre mobile du Client.

Le Client sera facturé de ces coûts sur sa facture mobile Orange s'il est abonné à l'Option en complément d'une Offre mobile Orange, d'une Offre Sosh ou d'une Offre Open. S'il est abonné à l'Option en complément d'une Offre haut débit ou très haut débit Orange, il sera facturé des coûts de connexion nécessaires à l'utilisation du Service sur un terminal mobile, sur la facture de son opérateur mobile.

ARTICLE 9. MODIFICATIONS DES PRESTATIONS

Orange se réserve le droit de cesser la commercialisation et de supprimer l'Option Orange Deezer Famille. Dans ce cas, le Client sera informé dans un délai minimum d'un (1) mois précédant la date de suppression de l'Option. Le Client sera également et régulièrement informé de toute évolution du contenu de l'Option.

ARTICLE 10. GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

Orange, en tant que fournisseur de contenus et de services numériques, est tenu des défauts de Deezer Famille dans les conditions de l'article L. 224-25-12 et suivants du Code de la consommation. Si le Client agit en garantie légale de conformité en tant que consommateur, il :

- bénéficie de la garantie légale de conformité pendant :
 - un délai de deux (2) ans à compter de la fourniture de Deezer Famille si ce service est ponctuel ;
 - la durée de fourniture prévue au contrat en cas de fourniture continue de Deezer Famille.
- peut choisir entre la réduction du prix ou la résolution du contrat, sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 224-25-20 du Code de la consommation ;
- est dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité durant les douze (12) mois suivant la fourniture ponctuelle de Deezer Famille, ou durant toute la durée du contrat en cas de fourniture continue de Deezer Famille ;

Si le Client souhaite mettre en œuvre l'une des garanties légales, il peut joindre Orange :

- Sur <https://assistance.orange.fr/>.
- Au 3900.
- Par courrier à l'adresse suivante : **Service Clients Orange - 33732 BORDEAUX Cedex 9.**

3900 : le service est gratuit et l'appel est au prix d'une communication normale selon l'offre détenue, ou décompté du forfait. Le temps d'attente avant la mise en relation avec un conseiller est gratuit depuis les réseaux Orange.

Les garanties légales s'appliquent indépendamment de toute garantie commerciale éventuellement consentie.

ARTICLE 11. MISES À JOUR

Le Client est informé et accepte que des mises à jour puissent survenir durant l'utilisation de Deezer Famille.

Est entendu par mises à jour, toutes modifications visant à maintenir, adapter ou faire évoluer les fonctionnalités, y compris les mises à jour de sécurité, que ces mises à jour soient nécessaires ou non au maintien de la conformité de Deezer Famille.

Orange ne saurait être tenue responsable des défauts de conformité résultant de la non-installation de ces mises à jour si :

- Le Client a, au préalable, été informé de la disponibilité des mises à jour et des conséquences de leur non-installation ;
- La non-installation ou l'installation incorrecte n'est pas due à des lacunes dans les instructions fournies au Client.

Il est également rappelé au Client que celui-ci est en droit de refuser toute mise à jour non essentielle à la conformité de Deezer Famille ou, le cas échéant, de la désinstaller, si la mise à jour a une incidence négative sur son accès à Deezer Famille ou à son utilisation.

ARTICLE 12. LA QUALITÉ MINIMUM DE DEEZER FAMILLE

Au vu de la nature de Deezer Famille, en conformité avec les dispositions du Code de la consommation, Orange informe ses Clients que Deezer Famille n'est assorti d'aucun niveau minimal de qualité.